

MANUAL DE L' OFFICIEL DE SKI DE FOND CANADA
Vue d'ensemble, Section 1 – Certification des officiels
Révision – pages 4-6

Officiel niveau 3 : organisateur

Un officiel de niveau 3 a les compétences suivantes :

- Tenir le rôle de tout « officiel majeur » lors des Championnats canadiens.
- Organiser efficacement, pourvoir en personnel et gérer une épreuve ou une manifestation du niveau de la division jusqu'au niveau national.
- Connaître les règlements de SFC et de la FIS et interpréter correctement la réglementation applicable aux épreuves de division. Gérer l'évaluation du risque à un site d'épreuve et élaborer un plan efficace de gestion du risque.
- Donner des stages d'officiel de niveau 1 et 2 après avoir obtenu la certification.

Particularités de la formation

- La formation théorique est donnée au cours d'un stage de quatre jours offrant la possibilité d'observer sur place une épreuve de niveau national ou un championnat régional comprenant au moins trois formats d'épreuves.
- Le formateur est désigné par le comité des événements.
- La certification est accordée après l'exécution de travaux réalisés avant et après le stage et sur recommandation du formateur.

Conditions préalables

Pour être admis au stage, le candidat doit :

- Être recommandé par sa division.
- Avoir tenu au moins deux rôles différents d'officiel majeur et trois rôles différents d'officiel mineur lors d'épreuves d'une coupe de division ou des Championnats canadiens ou l'équivalent. Un carnet de route décrivant l'expérience comme officiel peut être demandé.
- Détenir la certification d'officiel de niveau 2.

Maintien de la certification

- Conserver un intérêt soutenu en travaillant chaque année à titre d'officiel ou de DT lors d'épreuves organisées par un club, une division ou une province.
- La certification est revue et réévaluée aux cinq ans par le comité des manifestations de SFC.

Délégué technique niveau 3 : délégué technique de division

Un délégué technique de niveau 3 a les compétences suivantes :

- Tenir le rôle de délégué technique de division lors d'épreuves exigeant le contrôle et l'exécution de tous les rôles d'officiel lors d'une coupe de division ou d'une épreuve populaire de ski de fond (loppet) au niveau d'une division.
- Exécuter l'ensemble des tâches dévolues à un organisateur de niveau 3.

Particularités de la formation

Voir officiel de niveau 3.

Conditions préalables

Pour être admis au stage, le candidat doit :

- Être recommandé par sa division.
- Avoir tenu au moins deux rôles différents d'officiel majeur et trois rôles différents d'officiel mineur lors d'épreuves d'une coupe de division ou des Championnats canadiens ou l'équivalent. Un carnet de route décrivant l'expérience comme officiel peut être demandé.
- Détenir la certification d'officiel de niveau 2.

Exigences de la certification

- Satisfaire à toutes les exigences du stage d'officiel de niveau 3.
- S'acquitter avec succès d'une tâche d'apprentissage de DT au niveau d'une division ou d'un rôle de membre du jury.
- Être un bon skieur capable de skier les parcours dans les deux techniques et dans un temps raisonnable afin d'inspecter et d'évaluer la qualité de la préparation du parcours et du traçage des pistes.

Maintien de la certification

- Conserver un intérêt soutenu en travaillant à tous les deux ou trois ans à titre d'officiel ou de DT lors d'épreuves organisées par un club, une division ou une province.
- Participer aux deux ans au webinaire annuel de mise à niveau pour DT et organisateurs organisé par SFC ou à un stage de certification de DT FIS.
- Demeurer un bon skieur capable de skier les parcours dans les deux techniques et dans un temps raisonnable afin d'inspecter et d'évaluer la qualité de la préparation du parcours et du traçage des pistes.

Délégué technique niveau 4 : délégué technique national

Un délégué technique de niveau 4 a les compétences suivantes :

- Superviser l'ensemble de l'organisation ainsi que le travail des officiels lors d'épreuves nationales en portant une attention particulière à la conception et à la préparation du par-

cours, à la réglementation, aux politiques et aux tâches administratives s'appliquant spécifiquement aux épreuves nationales.

- Tenir le rôle de délégué technique pour tous les niveaux d'épreuves de type olympique sanctionnées par SFC ou ses divisions.
- Exécuter des tâches d'officiel majeur lors d'une épreuve internationale.
- Former efficacement les officiels de niveau 3 après avoir obtenu la certification de formateur.
- Gérer un programme de formation d'officiels dans une division ou une province.
- Interpréter adéquatement la réglementation de SFC et de la FIS applicable aux épreuves nationales.
- Soutenir le comité national des manifestations et ses sous-comités en ce qui a trait au développement des règlements et à la formation des officiels.

Conditions préalables

Pour être admis au stage, le candidat doit :

- Être recommandé par le président de sa division ou par le comité des manifestations.
- Avoir joué deux fois un rôle de DT de division au cours des deux dernières années et détenir une certification en règle d'officiel de niveau 3.
- Être un bon skieur capable de skier les parcours dans les deux techniques et dans un temps raisonnable afin d'inspecter et d'évaluer la qualité de la préparation du parcours et du traçage des pistes.

Exigences de la certification

- Participer au stage de formation de DT FIS.
- Obtenir une bonne évaluation pour son rôle DT adjoint ou apprenti DT lors d'une épreuve sanctionnée par la FIS, c'est-à-dire, DT adjoint lors d'une épreuve NorAm ou apprenti DT lors des Championnats canadiens. Formulaires à compléter par le DT avec le directeur des manifestations de SFC.

Maintien de la certification

- Tenir son rôle d'officiel de façon active lors d'épreuves locales ou régionales, ou lors d'épreuves sanctionnées au niveau national lorsque l'occasion se présente.
- Agir aux deux ans comme DT lors d'une épreuve sanctionnée par SFC ou comme apprenti DT lors d'une épreuve sanctionnée par la FIS.
- Participer aux deux ans au webinaire annuel de mise à niveau pour DT et organisateurs organisé par SFC.
- Participer aux quatre ans à un stage de certification de DT FIS.
- Demeurer un bon skieur capable de skier les parcours dans les deux techniques et dans un temps raisonnable afin d'inspecter et d'évaluer la qualité de la préparation du parcours et du traçage des pistes.

Délégué technique niveau 5 : délégué technique licencié de la FIS

Un délégué technique licencié de la FIS a les compétences suivantes :

- Superviser l'ensemble de l'organisation ainsi que le travail des officiels lors d'une épreuve sanctionnée par la FIS en portant une attention particulière à la préparation technique et aux installations, et superviser les aspects administratifs s'appliquant spécifiquement à une épreuve de cette envergure.
- Former les officiels de tous niveaux et particulièrement des délégués techniques de niveau 4.
- Participer aux travaux des comités de la FIS portant sur la discipline du ski de fond.
- Agir à titre de délégué technique pour tout niveau d'épreuve et dans tous les pays lorsqu'il est désigné par la FIS.

Conditions préalables

Pour être admis au stage, le candidat doit :

- Être recommandé par le comité des manifestations de SFC.
- Avoir une expérience d'officiel majeur au niveau national ou international, préférablement au niveau international.
- Être un DT national de niveau 4 confirmé.
- Il est souhaitable d'avoir moins de 50 ans si on envisage agir comme DT à la Coupe du monde.

Exigences de la certification

- Obtenir une bonne évaluation de la part d'un DT licencié lorsque le candidat agit comme apprenti DT ou chef d'épreuve lors d'une épreuve sanctionnée par la FIS. Cette évaluation sera transmise par SFC au bureau de la FIS comme première étape du processus de certification.
- Présenter avec succès un sujet assigné lors d'un stage de suivi pour la certification de DT FIS; cette exigence est la deuxième étape du processus de formation.
- Être un bon skieur capable de skier les parcours dans les deux techniques et dans un temps raisonnable afin d'inspecter et d'évaluer la qualité de la préparation du parcours et du traçage des pistes.

Maintien de la certification

- Participer aux deux ans à un stage de certification de DT FIS ou à une activité équivalente approuvée par la FIS.
- Participer activement au webinaire annuel de mise à niveau pour DT et organisateurs organisé par SFC.
- Demeurer un bon skieur capable de skier les parcours dans les deux techniques et dans un temps raisonnable afin d'inspecter et d'évaluer la qualité de la préparation du parcours et du traçage des pistes.